



Prestations des cadres Swiss Ski Mountaineering CAS

Cadre Olympique

Départs en coupe du monde

- **Départs garantis** (encadrés et financés) en Coupe du Monde **dans les disciplines dans lesquelles les critères A sont atteints**. L'athlète met la priorité sur les disciplines olympiques.
 - **Départs possibles** (encadrés et financés) dans d'autres disciplines **si l'athlète a un potentiel de Top 20 et/ou si l'athlète joue un Top 10 au classement général**.
- ➔ Si ce n'est pas le cas, l'athlète a la possibilité de montrer sa valeur dans une autre discipline lors des Championnats suisses afin d'obtenir une invitation en Coupe du Monde. L'évaluation se fait dans ce cas par rapport aux autres athlètes de l'équipe nationale présents lors de cette course.

Camps d'entraînement

- Sept camps d'entraînement sont proposés au cadre olympique :

	Date	Lieu
①	05.08.-09.08.2024	Andermatt
②	26.08.-30.08.2024	Morgins*
③	09.09.-13.09.2024	Andermatt
④	30.09.-04.10.2024	Davos
⑤	28.10.-03.11.2024	Zermatt ❄
⑥	11.11.-16.11.2024	Diavolezza ❄
⑦	25.11.-29.11.2024	TBD ❄

*Mesures spécifiques olympiques

Tests de performances

Deux tests de performances sont proposés :

- Au printemps à Lausanne : ce test sert à diriger la phase de préparation estivale.
- En automne à Lausanne : ce test sert à contrôler les interventions d'entraînement et à actualiser les prescriptions d'entraînement.

Mesures olympiques spécifiques :

- Les mesures olympiques spécifiques suivantes sont proposées :
 - Analyses et feedbacks individuels sur les points forts/faibles de l'athlète dans les différentes parties du parcours d'un sprint.
 - Screening complet de l'athlète et conseils individualisés pour améliorer ses faiblesses.
 - Camp d'entraînement été à Morgins : Tests spécifiques sur la récupération entre les manches de sprint et team spirit.

Des mesures olympiques supplémentaires seront discutées entre les athlètes et les entraîneurs nationaux lors du premier camp d'entraînement du 05.08 au 09.08.2024 à Andermatt.

Mesures spécifiques championnat du monde :

- Des mesures spécifiques en vue des Championnats du Monde à Morgins seront proposées.

Conseils individuels d'entraînement.

- Les entraîneurs nationaux se tiennent à disposition pour conseiller l'athlète dans sa planification des entraînements. L'entraîneur national n'a cependant pas le rôle d'entraîneur privé.

Examen médico-sportif

- L'athlète organise, en début de saison, son examen médico-sportif chez sa/son médecin du sport privé/e. La fédération rembourse les frais jusqu'à concurrence de 350.- CHF. L'athlète n'ayant pas de médecin sportif peut demander l'aide de la fédération pour trouver un/e spécialiste.

Planification annuelle et de carrière

- Les entraîneurs nationaux discutent de la planification annuelle de chaque athlète. La fédération établit également une planification de carrière pour chaque athlète et l'actualise chaque année.

Lien avec l'entraîneur privé/e

- Les entraîneurs nationaux font le lien entre la fédération et les entraîneurs privés/es des athlètes. Ils s'assurent que les contenus de la planification annuelle de la fédération soient intégrés dans la planification annuelle des athlètes.

Prestations militaires

- La fédération assure l'accès aux prestations de l'armée pour les sportifs d'élite : Athlète qualifié/e, école de recrue, cours de répétition, militaire contractuel sport d'élite.

Cadre A

Départs en coupe du monde

- **Départs garantis** (encadrés et financés) en Coupe du Monde **dans les disciplines dans lesquelles les critères A sont atteints**. L'athlète met la priorité sur sa/ses disciplines fortes.
- **Départs possibles** (encadrés et financés) **dans d'autres disciplines si l'athlète a un potentiel de Top 20 et/ou si l'athlète joue un Top 10 au classement général**.

→ Si ce n'est pas le cas, l'athlète a la possibilité de montrer sa valeur dans une autre discipline lors des Championnats suisses afin d'obtenir une invitation en Coupe du Monde. L'évaluation se fait dans ce cas par rapport aux autres athlètes de l'équipe nationale présents lors de cette course.

Camps d'entraînement

- Six camps d'entraînement sont proposés au cadre A:

	Date	Lieu
①	05.08.-09.08.2024	Andermatt
②	09.09.-13.09.2024	Andermatt
③	30.09.-04.10.2024	Davos
④	28.10.-03.11.2024	Zermatt ✱
⑤	11.11.-16.11.2024	Diavolezza ✱
⑥	25.11.-29.11.2024	TBD ✱

Tests de performances

Deux tests de performances sont proposés :

- Au printemps à Lausanne : ce test sert à diriger la phase de préparation estivale.
- En automne à Lausanne : ce test sert à contrôler les interventions d'entraînement et à actualiser les prescriptions d'entraînement.

Mesures spécifiques championnat du monde :

- Des mesures spécifiques en vue des Championnats du Monde à Morgins seront proposées.

Conseils individuels d'entraînement

- Les entraîneurs nationaux se tiennent à disposition pour conseiller l'athlète dans sa planification des entraînements. L'entraîneur national n'a cependant pas le rôle d'entraîneur privé.

Examen médico-sportif

- L'athlète organise, en début de saison, son examen médico-sportif chez sa/son médecin du sport privé/e. **La fédération rembourse les frais jusqu'à concurrence de 350.- CHF.** L'athlète n'ayant pas de médecin sportif peut demander l'aide de la fédération pour trouver un/e spécialiste.

Planification annuelle et de carrière

- Les entraîneurs nationaux discutent de la planification annuelle de chaque athlète. La fédération établit également une planification de carrière pour chaque athlète et l'actualise chaque année.

Lien avec l'entraîneur privé/e

- Les entraîneurs nationaux font le lien entre la fédération et les entraîneurs privés/es des athlètes. Ils s'assurent que les contenus de la planification annuelle de la fédération soient intégrés dans la planification annuelle des athlètes.

Prestations militaires

- La fédération assure l'accès aux prestations de l'armée pour les sportifs d'élite : Athlète qualifié/e, école de recrue, cours de répétition, militaire contractuel sport d'élite.

Cadre B

Départs en coupe du monde

- **Trois départs garantis** (encadrés et financés) en Coupe du Monde **dans les disciplines dans lesquelles les critères B sont atteints**. Les destinations proches sont favorisées si le calendrier le permet.
- **Un départ supplémentaire** en Coupe du Monde **est garanti** (financé et encadré) si l'athlète atteint les critères suivants (seulement dans la discipline dans laquelle l'athlète atteint les critères) :

Catégorie	Hommes	Femmes
Senior	1x Top15	1x Top 15
3ème année U23	1x Top 20	1x Top 15
2ème année U23	1x Top 25	1x Top 20
1ère année U23	1x Top 30	1x Top 25

- Si les critères du cadre A sont atteints en cours de saison, les départs en Coupe du Monde sont garantis jusqu'à la fin de la saison dans la discipline concernée (financé et encadré).
- L'athlète a également la possibilité de montrer sa valeur dans une autre discipline lors des Championnats suisses afin d'obtenir une invitation en Coupe du Monde. L'évaluation se fait dans ce cas par rapport aux autres athlètes de l'équipe nationale présents lors de cette course.

Camps d'entraînement

- ✓ Cinq camps d'entraînement sont proposés au cadre B :

	Date	Lieu
①	05.08.-09.08.2024	Andermatt
②	09.09.-13.09.2024	Andermatt
③	30.09.-04.10.2024	Davos
④	28.10.-03.11.2024	Zermatt ❄️
⑤	25.11.-29.11.2024	TBD ❄️

Test de performances

Un test de performances est proposé :

- ✓ Au printemps à Lausanne : ce test sert à diriger la phase de préparation estivale.

Conseils individuels d'entraînement.

- L'entraîneur national responsable du cadre B est à disposition pour conseiller l'athlète dans sa planification des entraînements. L'entraîneur national n'a cependant pas le rôle d'entraîneur privé.

Examen médico-sportif

- L'athlète organise, en début de saison, son examen médico-sportif chez son/sa médecin du sport privé/e. La fédération rembourse les frais jusqu'à concurrence de 350.- CHF. L'athlète n'ayant pas de médecin sportif peut demander l'aide de la fédération pour trouver un/e spécialiste.

Planification annuelle et de carrière

- L'entraîneur national responsable pour le cadre B discute de la planification annuelle de chaque athlète. La fédération établit également une planification de carrière pour chaque athlète et l'actualise chaque année.

Lien avec l'entraîneur privé/e

- L'entraîneur national responsable pour le cadre B fait le lien entre la fédération et les entraîneurs privés/es des athlètes. Il s'assure que les contenus de la planification annuelle de la fédération soient intégrés dans la planification annuelle des athlètes.

Prestations militaires

- La fédération assure l'accès aux prestations de l'armée pour les sportifs d'élite: Athlète qualifié/e, école de recrue, cours de répétition, militaire contractuel sport d'élite.

Pool d'observation

Départs en coupe du monde

- **Trois départs garantis (non encadrés et non financés)** en Coupe du Monde **dans la discipline la plus forte de l'athlète**. Les destinations proches sont favorisées.
- **Un départ supplémentaire** en Coupe du Monde **est garanti (financé et encadré)** si l'athlète atteint les critères suivants (seulement dans la discipline dans laquelle l'athlète atteint les critères) :

Catégorie	Hommes	Femmes
Senior	1x Top15	1x Top15
3ème année U23	1x Top 20	1x Top 15
2ème année U23	1x Top 25	1x Top 20
1ère année U23	1x Top 30	1x Top 25

- Si les critères du cadre A sont atteints en cours de saison, les départs en Coupe du Monde sont garantis jusqu'à la fin de la saison dans la discipline concernée (encadrés et financés).
- L'athlète a également la possibilité de montrer sa valeur dans une autre discipline lors des Championnats suisses afin d'obtenir une invitation en Coupe du Monde. L'évaluation se fait dans ce cas par rapport aux autres athlètes de l'équipe nationale présents lors de cette course.

Courses de sélection/courses test

Les athlètes du Pool d'observation sont invités aux courses de sélections internes/courses tests de la fédération.

Camps d'entraînement

- L'athlète ayant montré de bonnes performances en Coupe du Monde ou lors des Championnats suisses peut être invité sur un camp d'entraînement durant la phase de préparation. L'évaluation se fait par rapport aux autres athlètes de l'équipe nationale présents lors de ces courses.
- Une participation financière pour le camp d'entraînement est demandée à l'athlète.

Lien avec l'entraîneur privé/e

- L'entraîneur national responsable du cadre B fait le lien entre la fédération et les entraîneurs privé/es des athlètes du pool d'observation. Il conseille les entraîneurs privés/e sur la planification annuelle des athlètes et assurent la compréhension des concepts de sélection de la fédération ainsi que des prestations offertes par celle-ci.